NIPTEC - Politique Environnementale et Énergétique

L'entreprise s'engage à travailler avec une responsabilité absolue et dans le respect de l'environnement et de la société. La bonne gestion environnementale et énergétique de nos installations est l'un de nos objectifs les plus importants. Elle est considérée comme essentielle à la pérennité de nos activités.

Les principaux paramètres régissant les concepts et fonctions ci-dessus sont intégrés dans un système de gestion de l'environnement et de l'énergie qui s'inspire des exigences d'organisation et de gestion décrites dans les normes internationales EN ISO 14001 et ISO 50001, couvrant toutes les activités telles que la conception, la production, la commercialisation et les relations avec nos partenaires. Cette politique environnementale et énergétique définit les principes de base pour la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement et de l'énergie comme suit :

- Nous nous engageons à respecter la législation environnementale nationale et communautaire applicable, ainsi que les conditions environnementales spécifiques à chaque installation, et à respecter les limites de rejets environnementaux (eau et air).
- Nous agissons de manière responsable, pleinement conscients de notre impact sur l'environnement, évaluant les risques environnementaux et les processus liés à la production, et mettant en place des mécanismes de contrôle et de surveillance des aspects environnementaux et de la consommation d'énergie.
- Nous fixons des objectifs pour le programme de gestion environnementale et énergétique de notre entreprise, afin d'améliorer continuellement notre performance environnementale et énergétique et de réduire notre empreinte environnementale et énergétique envers laquelle nous nous sommes engagés. Notre personnel est sensibilisé et monitoré afin de participer de façon active aux questions de gestion environnementale et énergétique, en concordance avec les objectifs de la société.
- Nous sélectionnons nos partenaires sur la base de leur capacité à gérer les déchets générés selon les méthodes compatibles aux principes de l’économie cyclique.

- Le tri et le stockage séparés de tous les déchets dangereux et non dangereux dans une zone distincte avec le marquage approprié sont assurés en prenant toutes les mesures de précaution.
- Notre engagement porte également sur l’économie des ressources naturelles comme l’eau, l’énergie et les autres matières premières.

- Nous soutenons l'amélioration continue, la protection de l'environnement et la prévention de la pollution, ainsi que le respect d'autres exigences allant au-delà du cadre juridique, en fournissant tous les moyens nécessaires.
- Dans le cadre de la prévention, toutes les mesures nécessaires sont prises pour le stockage et l'élimination des produits et déchets dangereux (piles, batteries, cartouches d'encre, équipements électriques et électroniques, etc.).
- Nous mettrons sous peu en place l'évaluation régulière de la performance environnementale et énergétique de notre société, en fonction des critères de notre secteur d'activité. Des améliorations de la performance environnementale et énergétique sont prévues, de même que la fixation d'objectifs et de cibles.
- Nous garantissons la disponibilité des informations et des ressources pour atteindre nos objectifs environnementaux et énergétiques.
- Notre engagement porte également sur la fourniture de produits et services écologiques et écoénergétiques.
- Nous opérons en toute transparence et participons à un dialogue ouvert sur les questions environnementales avec tous nos partenaires.

La présente **politique environnementale et sociétale de NIPTEC** est accessible au public et à ses collaborateurs, dont la Société exige la mise en œuvre fidèle.

Cette politique déterminée par la gérance sera périodiquement réévaluée afin de vérifier son adéquation et son efficacité. Elle vise à l'amélioration continue de la société dans ce domaine ainsi qu'aux problèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie.

Gérante NIPTEC

Marie NIENIE

